

Avis de Publicité

Préalable à la délivrance d'autorisations d'occupation du domaine public (Article L. 2122-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques)

Le présent avis de publicité a pour objet de porter à la connaissance du public la possibilité de déposer une demande d'occupation d'un emplacement sur le domaine public à l'occasion de marchés nocturnes estivaux.

Site : villedegien.fr

Descriptif de la manifestation : la Ville de Gien organise des marchés nocturnes estivaux les samedis 18 juillet et 8, 15, 22 août 2026

Localisation : places Jaurès, de la Victoire, Foch et Leclerc.

Dates : les samedis 18 juillet et 8, 15, 22 août 2026

Horaires d'ouverture au public : de 17h à 22h.

Caractéristiques essentielles / restriction de l'emplacement :

Les emplacements se situent chronologiquement place Jaurès le 18 juillet et places de la Victoire - Foch - Leclerc les 8 - 15 - 22 août 2026.

Conditions générales d'attribution :

Les candidats sont des artisans, producteurs, exposants ayant tous des articles selon la période estivale.

L'installation est autorisée les samedis à partir de 16h aux emplacements désignés par le placier ou l'agent de la Ville.
Le remballage des stands est autorisé à partir de 22h.

Tarifs :

- tonnelle de 3m x 3m (location et emplacement) à 24 € / jour
- mètre linéaire à 3.90 € / jour
- branchement électrique (éclairage seul) à 1,30 € / jour.
- branchement électrique pour installation professionnelle à 2,70 € / jour.

Renseignements :

Par courrier : Mairie de Gien
Service Animations Locales et Citoyenneté
3 chemin de Montfort - CS 80090 - 45500 GIEN

Par mail : animations@gien.fr

Par tél : 02 38 29 80 00

Fait en mairie de Gien, le 15 juillet 2026

Le Maire,
Francis Cammal

Publié le

17/07/26

